

## ENTRETIEN

# AVC : « Il y a un manque de prise de conscience »

La semaine nationale de prévention des AVC prendra fin demain. En Dordogne comme ailleurs, on note une augmentation du nombre de cas recensés. DL fait le point avec Paul Ramazeilles, délégué départemental de l'association France AVC.



Paul Ramazeilles s'occupe de France AVC sur le département, une association qui vient en aide à ceux qui en ont souffert. PHOTO DR

Troisième cause de décès en France, les accidents cardio-vasculaires font l'objet d'une semaine de prévention, qui prendra fin demain à l'occasion de la journée mondiale des AVC. En Dordogne, 1 430 personnes ont été victimes d'un AVC l'année dernière, et 159 personnes en sont décédées. Des structures comme l'association France AVC, qui s'est constituée il y a deux ans dans le département, permettent d'accompagner les personnes qui en sont victimes. Paul Ramazeilles, leur délégué départemental, fait le point.

## Dordogne Libre : Le nombre d'AVC est-il en constante évolution ?

**Paul Ramazeilles :** « Il y a une augmentation, comme dans tous les départements. Le nombre de nos adhérents augmente aussi, ils viennent vers l'association quand ils sortent du milieu hospitalier. En revanche, les gens s'en remettent mieux. Les nouveaux traitements, comme la thrombolyse qui permet de désagréger les caillots sanguins, et la thrombectomie, qui consiste à les retirer, évitent beaucoup de handicaps s'ils sont faits dans les temps, à savoir quatre et six heures maximum respectivement après l'AVC. Les victimes d'AVC ont moins de grosses séquelles. »

## DL : Quels sont les premiers signes à repérer, et quelle attitude adopter ?

**P. R. :** « Il y a les facteurs de risques qu'il faut éviter : les premiers, c'est l'hypertension et la fibrillation auriculaire, avec le diabète et le cholestérol. Après, il y a la rapidité d'intervention : dès qu'on voit une personne qui a une paralysie du visage, des paroles incohérentes, une faiblesse dans un des quatre membres. Dans ce cas, il faut vite prévenir le 15 afin que le circuit soit mis en place. Le médecin régulateur du 15 prévient le neurologue, en lui disant " je t'envoie quelqu'un susceptible de faire un AVC ", et tout va se mettre en place assez rapidement. »

## DL : Votre association intervient après les accidents. Quelles sont ses actions ?

**P. R. :** « Nous, on vient en aide aux malades d'AVC et aux familles, avec des groupes de parole, en faisant se rencontrer les gens entre eux, pour discuter, pour éviter qu'ils s'enferment dans la solitude. On aide aussi nos adhérents lors des premiers bilans des ergothérapeutes, on participe à une partie du financement, et on est aussi en train de mettre en place un système d'aide pour les aidants. »

## DL : L'isolement est une conséquence fréquente des AVC ?

**P. R. :** « Très fréquente ! On a du mal à faire sortir les personnes : elles se renferment sur elles-mêmes, se sentent diminuées, n'ont plus le même mode de vie. C'est un changement de vie pour le malade comme pour sa famille. Il y a la peur de demander du secours. On les dirige vers la maison départementale du handicap, le conseil départemental : des aides à la personne existent, mais souvent les malades ne le savent pas. »

## DL : La hausse du nombre de cas est-elle liée à un manque de prévention ?

**P. R. :** « Il y a un manque de prise de conscience, de prévention. Tant que ça ne leur arrive pas, les gens ne se sentent pas concernés. Souvent, sur les marchés, on prend la tension gratuitement. On a des personnes qui ont des tensions élevées, on leur dit d'aller voir leur médecin. Mais c'est le risque, les gens ne sont pas assez sensibilisés sur l'idée de parler à leur médecin. On ne dit pas " hier je me suis senti mal, hier j'ai fait un malaise ", mais après il peut être trop tard. »

Propos recueillis par Jonathan ROGER

## AUTO-ÉCOLE

# Les inscriptions désormais sur Internet

Dès le 6 novembre, les guichets usagers de la route de la préfecture et des sous-préfectures du département disparaîtront, comme partout en France.

Le site [www.permisdeconduire.ants.gouv.fr](http://www.permisdeconduire.ants.gouv.fr) permettra désormais aux auto-écoles de déposer directement les inscriptions des candidats au permis de conduire.

Plus rapide, mais nécessitant la numérisation de tous les documents, la manipulation nécessite l'équipement en scanners de la part de toutes les auto-écoles. « Nous comptons 75 % d'établissements équipés pour la télé-procédure, le but c'est d'être à 100 % », explique la préfète Anne-Gaëlle Baudouin-Clerc, hier, lors de la visite d'une auto-école périgourdine.

Tout comme la délivrance des cartes d'identité et des passeports depuis le mois de mars 2017, les



Les auto-écoles devront désormais numériser les documents des candidats au permis. PHOTO RÉMI PHILIPPON

déclarations de vol, perte, détérioration... du permis sont désormais à faire en ligne.

« Cette généralisation de la télé-procédure nous permet de libérer les effectifs pour accomplir d'autres tâches prioritaires », présente la préfète.

178 points de connexion à Internet sont disponibles dans les mairies du département ainsi que dans les sous-préfectures pour permettre aux citoyens de se connecter et de continuer à accéder aux services publics.

S.C.

## PÉRIGUEUX

# Deux voleurs à la roulotte interpellés en pleine nuit

Une patrouille de la police nationale est tombée sur deux individus suspects dans la nuit de mardi à mercredi, à 0 h 30. L'un des deux hommes portait un coupe-boulon, « pour casser le cadenas de son scooter », a-t-il expliqué aux policiers sceptiques. Ces derniers les ont suivis jusqu'à leur véhicule, où ils ont trouvé la boîte à outil du parfait cambrioleur : gants, tournevis, mais aussi plusieurs cartes bancaires, un chèque et une housse de carabine. À l'intérieur, un fusil de chasse et des cartouches de calibre 280.

## Du matériel lié à cinq vols

Conduits en garde à vue, les deux suspects, des Périgourdiens

âgés de 18 et 20 ans et bien connus des services de police, ont d'abord nié en bloc.

Mais en remontant la trace du matériel trouvé dans le véhicule, les policiers ont fait le lien avec cinq vols à la roulotte, intervenus à Léguillac, Saint-Léon-sur-l'Isle et à trois reprises à Biras. Les suspects se mettent alors à table, et dénoncent même un troisième complice, un mineur de 17 ans.

Convoqués devant un officier de police judiciaire, les deux délinquants comparaîtront devant le tribunal correctionnel le 4 avril prochain. Le complice mineur est pour sa part convoqué devant le juge des enfants en vue d'une mise en examen.

Jonathan ROGER

## EN BREF

■ **Anciens combattants.** Les personnes ayant séjourné 120 jours au moins en opérations extérieures, peuvent demander la carte du combattant. L'association républicaine des anciens combattants (ARAC) tient ses permanences d'aide tous les mardis et vendredis, de 14 heures à 16 heures, à la maison des associations (12 cours Fénelon) à Périgueux. Renseignements : [arac24@orange.fr](mailto:arac24@orange.fr)

■ **Anciens combattants.** Les jeunes retraités ou démobilisés, quel que soit le grade, le corps ou l'origine d'armes, qui souhaitent retrouver les liens de camaraderie, de dévouement, de solidarité et d'entre-aide peuvent rejoindre l'ACPG-CATM de Dordogne, 15 rue Thiers à Périgueux. Rens. : 05 53 53 12 42.

■ **Solidarité.** L'association d'enseignants bénévoles conventionnée par l'inspection académique aide des élèves malades à poursuivre leur scolarité malgré la maladie ou le handicap. Les cours sont donnés par les professeurs bénévoles, soit à l'hôpital (CH de Périgueux, centre de rééducation de Lalande) soit à leur domicile, soit à la maison des associations. L'association lance un appel à tous les professeurs récemment retraités et désireux de consacrer 1 heure par semaine à un enfant malade de bien vouloir contacter l'ASEM : [asem24@orange.fr](mailto:asem24@orange.fr) / 05 53 06 11 84.

■ **Droit du travail.** La Direccte informe que le service de renseignements en droit du travail accueille désormais les usagers le matin, de 9 heures à 12 heures, du lundi au vendredi. L'accueil téléphonique est assuré le matin sous réserve des disponibilités d'effectif. À défaut, les usagers peuvent contacter le 3939 (allo service public). Le service de renseignement en droit du travail de la Direccte est fermé au public l'après-midi. Une permanence est ouverte toute l'année sur rendez-vous : le 2<sup>e</sup> jeudi matin du mois à la maison du droit et de la justice à Bergerac (05 53 73 24 77), le 4<sup>e</sup> jeudi matin du mois au point d'accès au droit de Sarlat (05 53 31 83 47). Renseignements : <http://www.service-public.fr> / <http://travail-emploi.gouv.fr>

■ **Formations avicoles.** Le réseau des CFPPA d'Aquitaine propose des formations spécialement conçues pour les actifs de la filière avicole. Ces formations sont prises en charge par le Fasea, Vivea et le conseil régional Aquitaine Limousin Poitou Charente. Elles sont gratuites pour les bénéficiaires. Rens. : 05 53 02 61 30 / [cfppa.perigueux@educagri.fr](mailto:cfppa.perigueux@educagri.fr)

■ **Bénévolat.** L'AFSEP (association française des sclérosés en plaques) recherche un(e) ou des bénévoles dans le département pour compléter l'équipe existante. Rens. : 05 53 73 32 35 / [catherine.garraud@afsep.fr](mailto:catherine.garraud@afsep.fr)

■ **Finances publiques.** La direction départementale des finances publiques informe ses usagers qu'un nouveau service d'accueil personnalisé sur rendez-vous est mis en place dans le centre des finances publiques. Pour bénéficier de cette réception personnalisée, réservée aux demandes les plus complexes, les usagers particuliers sont invités à prendre rendez-vous sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) (rubrique Contact).

■ **Brûlage des végétaux.** Jusqu'au 30 septembre, tout brûlage est interdit. Du 1<sup>er</sup> octobre à fin février, le brûlage de déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage est soumis à déclaration pour les particuliers et interdits pour les professionnels, le brûlage de déchets verts issus des travaux d'entretien (taille, tonte,...) est interdit pour les terrains situés en commune urbaine et soumis à déclaration pour les communes rurales, toujours interdit pour les professionnels.

■ **Emploi.** La confédération des petites et moyennes entreprises de Dordogne dédie une rubrique de son nouveau site internet à l'emploi local. Renseignements : [www.cpme24.fr](http://www.cpme24.fr) rubrique *les pme recrutent*.